

- Concession trentenaire pour un emplacement de 4m² : 160 €
- Concession cinquantenaire pour un emplacement de 2m² : 120 €
- Concession cinquantenaire pour un emplacement de 4m² : 240 €
- Concession cinéraire 15 ans : 380 € (+ gravure porte)
- Concession cinéraire 30 ans : 690 € (+ gravure porte)
- Concession cinéraire 50 ans : 940 € (+ gravure porte)

La dispersion des cendres sur le Jardin du Souvenir est gratuite, cependant la plaquette et la gravure seront facturées par le marbrier.

Salle Polyvalente

	Commune	Hors Commune	Professionnels
Repas / 1 jour	360 €	420 €	500 €
Repas / 2 jours (mariage)	440 €	500 €	580 €
Repas / 3 jours	500 €	560 €	640 €
Autres manifestations (réunions, théâtre, concours de belote, loto...)	160 €	220 €	300 €
Loto (2 jours consécutifs)	220 €	280 €	360 €
Vin d'honneur	150 €	210 €	290 €
Associations de la commune	Gratuité 1 fois par an		
Location du vidéoprojecteur et de l'écran	Caution de 1.000,00 €		
Chauffage	50 € / jour		
Enlèvement des Ordures Ménagères	18 € (si utilisation et suivant les consignes de tri)		

Salle du Petit Logis

Demandeur	Nature	Coût
Association Sérigné	réunion	gratuit
Association hors Sérigné	réunion	50 €
Famille Sérigné	vin d'honneur	50 €
	présentation commerciale	50 €
	buffet	70 €
	Professionnel	
	Au-delà de 20 locations/an	20 €
	Forfait 2H	10 €
Famille hors Sérigné	cérémonie funéraire	gratuit
	vin d'honneur	70 €
	présentation commerciale	70 €
	buffet	80 €
Chauffage		30 € / jour

Salle socioculturelle

Demandeur	Nature	Salle 1	Salle 2	Salle 1+2
Association Sérigné	Réunion	gratuit	gratuit	gratuit
Association hors Sérigné	Réunion	50 €	50 €	70 €
Famille Sérigné	Cérémonie funéraire		gratuit	
	Vin d'honneur		50 €	
	Présentation commerciale	50 €	50 €	70 €
	Professionnel Au-delà de 20 locations/an	25 €	25 €	
	Réunion	50 €	50 €	70 €
	Buffet froid (utilisation kitchenette)		80 €	100 €
Famille hors Sérigné	Vin d'honneur		70 €	
	Présentation commerciale	70 €	70 €	90 €
	Réunion	70 €	70 €	90 €
	Buffet froid (utilisation kitchenette)		100 €	120 €
Sérigné ou non	Exposition	gratuit	gratuit	gratuit
Chauffage		25 € / jour	25 € / jour	50 € / jour

Salle terrain de foot

Demandeur	Nature	Coût
Association Sérigné	Réunion	gratuit
Fermeture jusqu'au 1 ^{er} septembre 2021		

Vente de bois : Aucune vente sur 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide
-d'**APPLIQUER** ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022.

2021-12-108 – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE** le changement de nomenclature budgétaire et comptable au 1^{er} janvier 2023,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2021-12-109 – Créances irrécouvrables – Admission en non-valeur

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER** l'admission en non-valeur de ces créances irrécouvrables pour un montant global de 15,60 € tel que présenté en annexe de la présente délibération,
- DE DIRE** que le montant correspondant est inscrit au budget 2021 au chapitre 65, article 6541 – Créances admises en non-valeur.

2021-12-110 – Budget Commune – Décision modificatives N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

- de **VALIDER** l'ouverture de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6541 : Créances admises en non-valeur (cantine)	+15.60 €	752 – Revenus des immeubles	+15,60 €
TOTAL	+15,60 €	TOTAL	+15,60 €

2021-12-111 – Budget Lotissement Le Gerbier – Décision modificatives N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide

-de **VALIDER** l'ouverture de crédits suivante :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
023 – Virement à la section d'investissement	+89 347,55€	71355-042- Variation des stocks de terrains aménagés	+ 89 347,55 €
608-043-Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement	+45,00 €	796-043-Transfert de charges financières	+45,00€
TOTAL	+89 392,55€	TOTAL	+89 392,55 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
3555-040 – Terrains aménagés	+89 347,55€	021- Virement à la section de fonctionnement	+89 347,55 €
TOTAL	+89 347,55€	TOTAL	+89 347,55 €

2021-12-112 – Rue du Tudet : Devis honoraires maîtrise d'oeuvre

	Montant estimatif des travaux	Honoraires maîtrise d'oeuvre
Tranche Ferme	100 000,00 € HT	5 000,00 € HT (taux 5 %)
Tranche optionnelle	50 000,00 € HT	1 750,00 € HT (taux 3,5 %)
TOTAL	150 000,00 € HT	6 750,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le devis de Am.I.VRD de Fontenay-le-Comte tel que présenté ci-dessus,

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis, le contrat de service et tous les documents nécessaires.

2021-12-113 – Acquisition d'un abribus – Demande de subvention – Conseil Régional des Pays de la Loire

Dans le cadre de l'acquisition d'un abribus à la Guintièrre, la commune peut prétendre à une subvention du Conseil Régional des Pays de la Loire selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT : 1 820,00 €

Conseil Régional (50 %) 910,00 €

Autofinancement (50 %) 910,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET** un avis favorable au plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- **DECIDE** de demander une subvention auprès du Conseil Régional des Pays de la Loire en vue de participer au financement de l'acquisition d'un abribus, à hauteur de 910,00 €;

- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

2021-12-114- Abribus – Aménagement routier : Devis

Dans le cadre de l'aménagement routier autour de l'abribus à la Guintièrre, Monsieur le Maire donne lecture du devis de la COLAS.

Montant du devis HT : 4 610,00 € soit 5 532,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 4 610,00 € HT,

-**AUTORISE** le Maire à signer le devis.

2021-12-115 – Subvention à l'Association « Le pied d'appel »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le versement d'une subvention de 100,00 € à l'association « Le pied d'appel », présidée par le Docteur JUCHEREAU,

-**AUTORISE** le Maire à procéder au versement de cette subvention sur l'exercice 2022.

2021-12-116 – Demande de subvention – Ecole Publique « Les Piérides »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**ACCEPTE** le versement d'une subvention à hauteur de 500,00 € à l'école publique « Les Piérides » pour une intervention de Mme AUGUIN (expression corporelle), compte tenu que la prise en charge des frais de location et de chauffage de la salle du Petit Logis seront à la charge de la commune (montant estimé : 200,00 €),

-**AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la subvention de 500,00 € sur l'exercice 2022 dès la fin de l'intervention et sur présentation d'une facture.

13-Questions diverses

Fin de la séance : 23H05

**Le Maire,
Yves BAUDRY**